



**2010, année internationale de la biodiversité
Paris lance son plan pour la préservation et le renforcement
de la biodiversité**

Dossier de presse

Contact presse

Clarisse Guyonnet : 01 42 76 49 61

Sommaire

L'élaboration du plan biodiversité sur le territoire parisien en 2010

1- Une démarche participative

2- Les ateliers citoyens et les ateliers professionnels

3- Un espace et une adresse Internet dédiés

4- Le calendrier

5- Les inventaires participatifs en partenariat avec les scientifiques

Paris lance une démarche innovante : le Plan Biodiversité

En 2010, déclarée année internationale de la diversité biologique par l'ONU, la ville de Paris lance une démarche innovante, avec les citoyens, pour relever le défi de la préservation de la biodiversité.

Tous les acteurs du territoire (habitants, scientifiques, militants associatifs, entreprises, élus, ...) sont invités à participer à cette démarche afin d'aboutir à la rédaction d'un livre blanc et au vote par le Conseil de Paris du Plan Biodiversité.

Des ateliers professionnels et des ateliers citoyens organisés sur quatre sites-pilotes, représentatifs des enjeux de la biodiversité sur le territoire parisien et de la métropole, leur permettront de partager leurs analyses et de faire émerger des propositions d'actions.

Démarche innovante, le Plan Biodiversité sera élaboré en étroite collaboration avec les habitants, appelés à participer à un inventaire de la faune et de la flore, en partenariat avec les chercheurs et les associations naturalistes.

Pour cela, outre les ateliers organisés sur le terrain, ils pourront apporter leurs contributions via un espace et une adresse Internet dédiés, accessibles sur www.biodiversite.paris.fr.

Face à la réalité de la perte de biodiversité au plan mondial, - on estime que le rythme d'extinction du vivant est jusqu'à 10 000 fois supérieur au rythme normal de disparition des espèces - la Ville de Paris a choisi d'agir. La municipalité, déjà résolument engagée en faveur de la protection de l'environnement depuis l'adoption de son Plan Climat en 2007, agit en faveur de la préservation de la biodiversité dans le cadre de la gestion des espaces verts et de l'espace public.

Dès 2004, Paris signait la « charte régionale d'Ile-de-France de la biodiversité et des milieux naturels », s'engageant vers une meilleure connaissance des milieux, le renforcement des continuités biologiques, la préservation et la reconstitution d'écosystèmes et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle a réaffirmé publiquement son attachement à la biodiversité, par l'adhésion à l'agence régionale Natureparif dès sa création en 2008 et par la signature le 25 juin 2009 du « Compte rebours 2010 pour stopper la perte de biodiversité », action coordonnée par l'UICN (Union mondiale pour la nature).

Paris, situé à un carrefour biogéographique naturel, est un véritable biotope et, grâce à sa mosaïque de milieux, offre des zones-refuges à de nombreuses espèces. La ville prend en compte cette démarche dans la gestion de son territoire (cahier de recommandations environnementales annexé au Plan Local d'Urbanisme, labellisation des espaces verts en gestion écologique, inventaires de la faune et de la flore, continuités écologiques - *trame verte* - et restauration du domaine fluvial - *trame bleue* -, contributions aux études scientifiques menées par le CNRS et le Muséum National d'Histoire Naturelle, pour mieux comprendre l'écosystème urbain).

1- Une démarche participative

La démarche repose sur une méthode originale misant sur l'implication directe des acteurs du territoire sur quatre sites-pilotes, choisis en fonction des enjeux écologiques majeurs qu'ils représentent.

Les quatre sites-pilotes sont : les canaux et alentour, dans le 19^e arrondissement ; le bois de Vincennes / Bercy-Charenton, dans le 12^e arrondissement ; le cimetière du Père-Lachaise et alentour (11^e et 20^e arrondissements) ; les berges de la Seine dans le bois de Boulogne, dans le 16^e arrondissement.

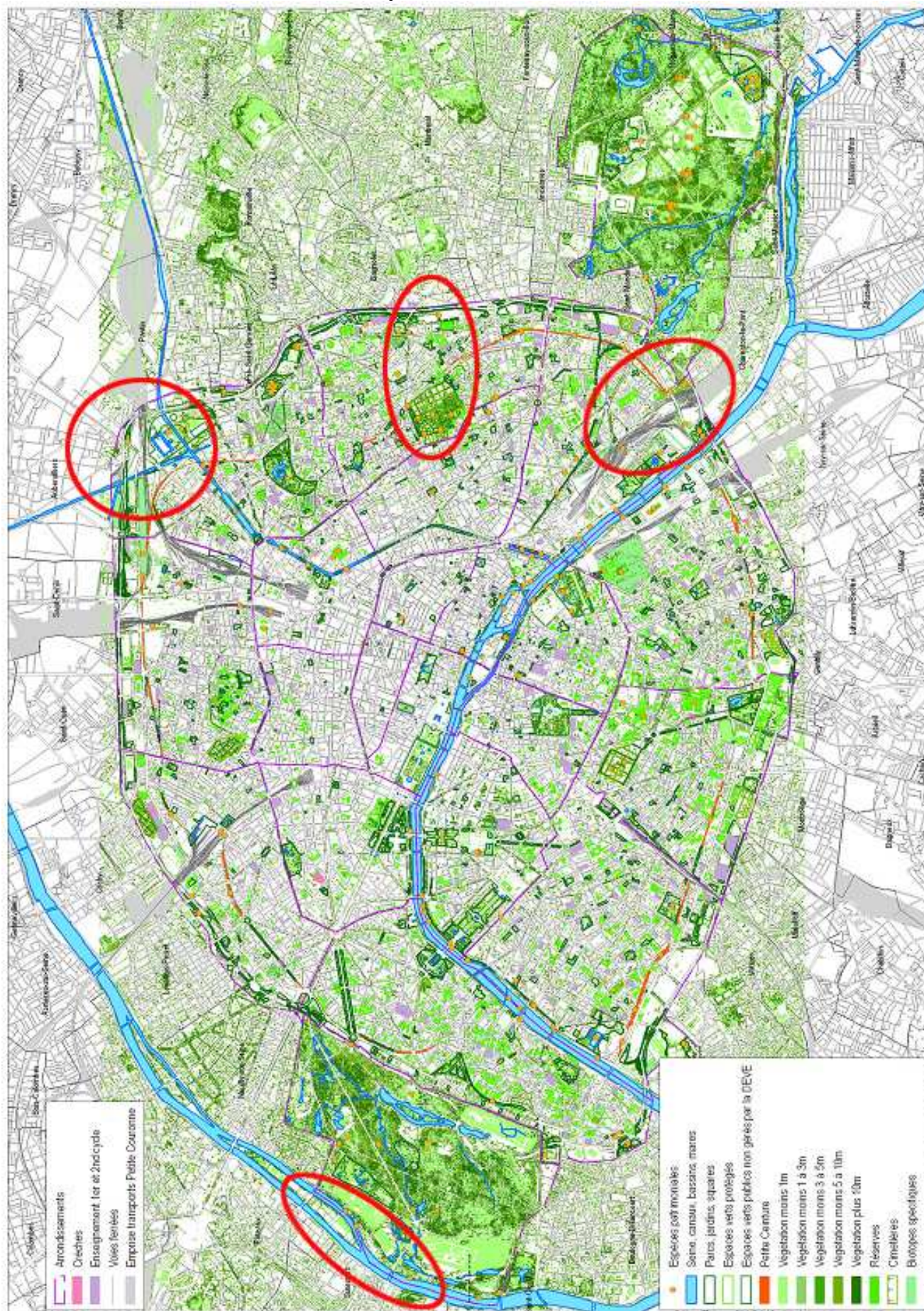


Le cimetière du Père-Lachaise (20^e) et les berges de la Seine dans le bois de Boulogne (16^e)



La zone bois de Vincennes/Bercy-Charenton (12^e) et les canaux (19^e)

Les 4 sites-pilotes du Plan Biodiversité



2- Les ateliers citoyens et les ateliers professionnels

Sur le terrain, deux types d'ateliers seront organisés au cours du 1^{er} semestre 2010 avec la participation active des citoyens et des professionnels. Leurs travaux devront déterminer les actions à mettre en œuvre.

Les ateliers citoyens : ils permettront, sur les quatre sites-pilotes, d'identifier les actions à mener pour préserver et renforcer la biodiversité. A cette occasion, les Parisiens auront la possibilité de s'investir dans une action de science participative en réalisant des inventaires de la faune et de la flore locales.



Sur les sites retenus, il s'agira de relever la présence d'une quinzaine d'espèces de plantes, d'oiseaux ou d'insectes en suivant le protocole d'observation établi par des naturalistes (chercheurs du Muséum National d'Histoire Naturelle et les associations de protection de la nature). Les plantes, les oiseaux et les insectes choisis permettront d'estimer la richesse biologique des sites expertisés. Les observations seront consignées dans un tableau et déposées électroniquement sur le site Internet dédié. Toutes les observations sont géoréférencées sur une carte de Paris lors de la saisie.

Pour aider à l'identification des plantes, oiseaux ou insectes, des fiches de présentation et un tableau de relevés seront à disposition sur le site internet.

Les ateliers professionnels : ils permettront de travailler avec les acteurs spécialistes et les experts les plus compétents sur les questions liées à l'écologie, de partager les analyses et les expériences et de faire émerger collectivement des propositions d'action. Ils réuniront, aux côtés des services de la Ville de Paris, des associations, des scientifiques, des structures publiques, des acteurs privés...

Les thèmes retenus pour ces ateliers sont les suivantes :

- gestion de la biodiversité à l'échelle d'une métropole
- biodiversité et urbanisme
- biodiversité et lien social
- biodiversité et économie



L'argus



Le bourdon

Pour animer ces ateliers, la Ville de Paris se fait accompagner par un groupement de deux bureaux d'études : RCT, agence de conseil et de communication en développement durable au service de l'action publique, spécialiste de la concertation; et Gondwana qui a pour mission de sensibiliser les différents acteurs, d'évaluer les actions proposées et d'accompagner les participants dans leur démarche.

3- Un espace et une adresse Internet dédiés

Les relevés de la faune et de la flore et les propositions issues des ateliers seront mis en ligne sur www.biodiversite.paris.fr. Le public pourra y déposer ses contributions (sous forme d'observations et d'avis) et y consulter les synthèses des débats.

Cet espace du site paris.fr, sera accessible via l'adresse www.biodiversite.paris.fr et contiendra :

- un espace d'information sur l'actualité de la biodiversité en général ;
- un espace d'information sur l'actualité du Plan Biodiversité, avec notamment l'agenda de la démarche, le compte rendu des réunions et des ateliers ayant déjà eu lieu, des films courts en rapport avec cette actualité ;
- un espace de présentation des sites-pilotes, mettant à disposition une carte interactive, une description de la biodiversité existante, ainsi que les propositions issues des ateliers ;
- un espace participatif où pourront être déposées les contributions et où les synthèses des ateliers seront mises en ligne
- un espace d'information sur les démarches permettra d'avoir accès à l'ensemble des démarches déjà existantes à Paris en faveur de la biodiversité.

The screenshot shows a web browser window displaying the Paris.fr website. The page title is "Biodiversité : un plan pour Paris". The main content area includes a "Sommaire" (Summary) section with the following items:

- Le Plan Biodiversité : qu'est-ce que c'est ?
 - » Une démarche collaborative
 - » Calendrier de réalisation
 - » Partenaires
- Contribuez !
 - » Vos photos
 - » Vos vidéos
 - » Participez à des inventaires scientifiques
 - » Donnez votre avis
- Ateliers professionnels
 - » Présentation des ateliers
 - » Atelier : Gestion de la biodiversité à l'échelle d'une métropole
 - » Atelier : Biodiversité & Urbanisme
 - » Atelier : Biodiversité et lien social

The left sidebar contains a navigation menu with categories like "ENVIRONNEMENT" and "THEMES". The right sidebar contains a search bar, "Carte interactive", and "Centre d'appel".

Les éléments fondamentaux issus des ateliers seront soumis à l'appréciation des internautes, qui pourront faire part de leur réaction dans un questionnaire.

Ce site permettra en outre de déposer les observations de la biodiversité (faune et flore) et de trouver les fiches descriptives nécessaires aux inventaires (cf. page 9).

4- Le calendrier

Ce Plan Biodiversité permettra l'adoption par le Conseil de Paris d'un plan d'actions.

- **De mi-mars à fin avril** : les ateliers professionnels se réuniront à trois reprises ;
- **Au début du mois d'avril : les ateliers citoyens** se dérouleront sur les quatre sites-pilotes ;
- **Le site Internet dédié** sera mis en place dès le **début de la démarche (mi-mars)** ;
- **Le dossier de l'appel à projet** du programme européen « LIFE+ » sera déposé le 1^{er} septembre après avoir intégré les actions « éligibles » issues des ateliers professionnels et citoyens sur les quatre sites-pilotes ;

5- Les inventaires participatifs en collaboration avec les scientifiques

Les inventaires de la faune et de la flore se feront en partenariat avec les chercheurs en écologie urbaine et les associations de protection de la nature.

Il s'agit de relever la présence d'une quinzaine d'espèces de plantes, d'oiseaux ou d'insectes en suivant le protocole d'observation établi par des naturalistes (chercheurs du Muséum et associations de protection de la nature). Les plantes, les oiseaux et les insectes choisis permettent d'estimer la richesse biologique des sites expertisés. Les observations sont consignées dans un tableau et déposées sur le site Internet dédié. Toutes les observations sont géoréférencées sur une carte de Paris lors de la saisie.

Pour aider à l'identification des plantes, oiseaux ou insectes, des fiches de présentation et un tableau des relevés sont à disposition sur le site internet.

En fin de saison, les données d'observation seront analysées par des scientifiques afin que chacun restitue les résultats et émette un avis sur les actions à entreprendre pour la préservation de la biodiversité en ville.

Par la suite, les données seront analysées par les scientifiques afin de restituer les résultats des observations.

Cette démarche participative s'inscrit sur le long terme.

Elle sera intégrée dans les observatoires nationaux de science participative mis en place par plusieurs structures scientifiques (programme Vigie-Nature coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle, Noé conservation, Natureparif).

L'Observatoire de la flore sauvage

Objectifs : observer une quinzaine d'espèces de plantes sauvages, facilement identifiables en donnant des renseignements sur le milieu observé.

Protocole : la zone de relevés doit être un carré de 10 mètres sur 10 mètres environ (jardin, bois, talus, berges, rue, pavés...). Les espèces observées sont consignées sur le formulaire dédié, qui se trouve sur le site.

D'autres données sont aussi demandées : données de météorologie et caractéristique du site prospecté.

L'Observatoire de la faune sauvage

Objectifs : observer quelques animaux, facilement identifiables, présents à Paris, ayant un intérêt particulier en matière de biodiversité urbaine et indicateurs de la qualité du milieu.

- Les insectes pollinisateurs

Le protocole :

- Déterminer un carré d'environ 10 mètres sur 10 mètres (celui-ci peut être le même que la flore ou dédié spécifiquement aux insectes - massifs de fleurs ou d'arbustes, prairies ou friches fleuries...)
- Observation durant 10 minutes et comptage des insectes de chaque catégorie venant butiner ou visiter la parcelle ;
- D'autres données sont aussi à communiquer : le jour, la température, la description du site...

Les espèces concernées :

- Abeilles domestiques
- Bourdons
- Syrphes
- Abeilles charpentières (Xylocope)
- Papillons blancs
- Papillons colorés

- Les oiseaux

Le moineau domestique

Protocole: observation pendant 10 minutes sur un point fixe de tous les individus qui passent dans le secteur. Leur nombre est noté sur le relevé.

D'autres données sont aussi demandées : le jour, la température, le temps et le comportement des moineaux.



L'hirondelle des fenêtres, hirondelle des cheminées et martinets noirs

Pour les hirondelles et les martinets, il s'agit de noter autour de chez soi ou au cours d'une promenade, la présence de ces oiseaux ainsi que des nids, entiers, abîmés ou occupés par les hirondelles ou d'entrée dans une cavité pour les martinets. Les adresses précises sont à mentionner.

Le faucon crécerelle

Pour les faucons crécerelles, toute observation de ces rapaces avec relevé de comportement est notée.